

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 481 732

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 08697

(54) Dispositif d'éclairage de serrure incorporé à une poignée de porte, notamment à une poignée de porte d'un véhicule automobile.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 05 B 17/10, 1/00, 65/20.

(22) Date de dépôt 30 avril 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 3 mai 1980, n° P 30 17 096.8.

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 45 du 6-11-1981.

(71) Déposant : DAIMLER-BENZ AG, résidant en RFA.

(72) Invention de : Karlheinz Bauer, Andreas Langenbeck, Peter Pfeiffer et Johann Torde.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Regimbeau, Corre, Martin et Schrimpf,
26, av. Kléber, 75116 Paris.

La présente invention concerne un dispositif d'éclairage de serrure disposé dans une poignée d'une porte, notamment d'une poignée de porte d'un véhicule automobile, qui peut être enclenché par des éléments de commande reliés à la poignée.

On connaît un dispositif d'éclairage de serrure de porte de ce genre d'après le modèle d'utilité allemand 18 18 326. Le dispositif décrit dans ce modèle d'utilité est cependant difficilement applicable en pratique à la porte d'un véhicule automobile. En effet d'une part, dans ce dispositif connu, il est prévu à l'intérieur d'un poussoir de porte un contacteur séparé qui, dans le cas d'un véhicule automobile, devrait être agencé et rendu étanche de manière que, également après une longue période de marche du véhicule sur des routes encrassées, on soit garanti d'un fonctionnement correct du contacteur. Un tel contacteur, dont le bouton de commande est soumis aux influences des intempéries, serait évidemment d'une fabrication coûteuse et serait affecté par l'encrassement, l'humidité, etc... En outre, la surface de sortie de lumière de l'éclairage de serrure de porte de type connu serait soumise, en cours de marche de véhicule, à un fort encrassement de sorte qu'il faudrait également s'attendre de ce point de vue à une altération de la capacité de fonctionnement correct du dispositif.

L'invention a en conséquence pour but de fournir un dispositif d'éclairage de serrure de porte du type défini ci-dessus, qui soit amélioré de façon qu'il conserve sa capacité intégrale de fonctionnement pendant une longue période de service et également lorsqu'il est monté sur une porte de véhicule.

Ce problème est résolu selon l'invention en ce que la poignée est agencée sous la forme d'une

poignée de traction articulée à l'une de ses extrémités, en ce que l'ouverture de sortie de lumière est disposée de manière à n'être dégagée que lorsque la poignée est tirée et en ce qu'il est prévu des contacts électriques qui sont disposés de telle sorte 5 que, lorsque la poignée est tirée, le circuit électrique du dispositif d'éclairage soit fermé.

Un tel agencement offre entre autres la possibilité de loger les éléments de commande à l'intérieur de la porte, où ils sont protégés contre l'en- 10 crassement pendant la marche du véhicule.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention seront mis en évidence, dans la suite de la description, donnée à titre d'exemple non limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels : 15

- la figure 1 est une vue latérale d'une poignée d'une porte de véhicule comportant un dispositif d'éclairage de serrure agencé conformément à la présente invention, et

20 - la figure 2 est une vue en plan de la poignée de porte de la figure 1.

Sur le dessin, on a représenté une poignée de traction 2 pouvant pivoter autour d'un axe 1 et qui coopère, d'une manière non représentée en détail, 25 avec un dispositif de verrouillage d'une porte de véhicule. Sur la figure 1, la poignée 2 a été représentée dans sa position normale par des lignes en traits pleins et dans sa position d'actionnement par des lignes en traits interrompus. Le contour de la 30 tôle extérieure de porte a été désigné par la référence 3 sur la figure 1. A l'intérieur de la poignée 2, il est prévu une lampe à incandescence 4, qui est associée à une surface de sortie de lumière 5 ménagée dans la poignée. Lorsque la poignée 2 est tirée, la

lumière de la lampe 4 arrive sur le côté supérieur d' un cylindre de fermeture 6 formant l'élément de serrure dont la surface latérale, dépassant la tôle extérieure de porte 3, recouvre la surface de sortie de lumière 5 lorsque la poignée 2 n'est pas actionnée de sorte que cette surface 5 est protégée contre un encrassement et un endommagement. La fermeture du circuit électrique de l'éclairage de serrure de porte, lorsque la poignée est tirée, est assurée par l'intermédiaire d'un contact 7 en saillie, qui pousse un contact élastique 8 contre un contact fixe 9.

Les rayons lumineux produits lorsque l'éclairage de serrure de porte est enclenché ont été désignés par 10 sur la figure 1.

Bien entendu, il est également possible de concevoir une disposition selon laquelle la source lumineuse 4 est montée dans une position fixée sur le véhicule, la lumière étant canalisée par l'intermédiaire d'un élément conducteur de lumière jusqu'à l'ouverture de sortie de lumière.

Selon un mode de réalisation avantageux non représenté sur les figures, il est prévu dans la poignée un trou dans lequel est disposé un barreau de forme circulaire constitué d'une matière transparente et par l'intermédiaire duquel la lumière est guidée depuis une source lumineuse placée dans une position fixe sur le véhicule jusqu'à l'ouverture de sortie de lumière (5).

Selon un autre mode de réalisation avantageux non représenté sur les figures il est prévu un joint d'étanchéité qui est fixé sur une partie fixe de la porte de manière à ce que, en service normal, il serve à protéger l'ouverture de sortie de lumière de l'éclairage de serrure contre l'encrassement et qu'il agisse comme racleur d'enlèvement de crasse sur la partie de recouvrement de l'ouverture de sortie de lumière.

REVENDICATIONS

1) Dispositif d'éclairage de serrure de porte disposé dans une poignée d'une porte, notamment d'une poignée de porte d'un véhicule automobile, qui 5 peut être enclenché par l'intermédiaire d'éléments de commande qui sont reliés à la poignée, caractérisé en ce que la poignée est agencée sous la forme d'une poignée de traction (2) montée sur articulation, à l'une de ses extrémités, en ce que l'ouverture de sorte 10 de lumière (5) ménagée sur la poignée est disposée de manière à n'être dégagée que lorsque la poignée (2) est tirée et en ce que des contacts électriques (8, 9) sont agencés de manière à ce que le circuit électrique du dispositif d'éclairage soit fermé lorsque la 15 poignée (2) est tirée.

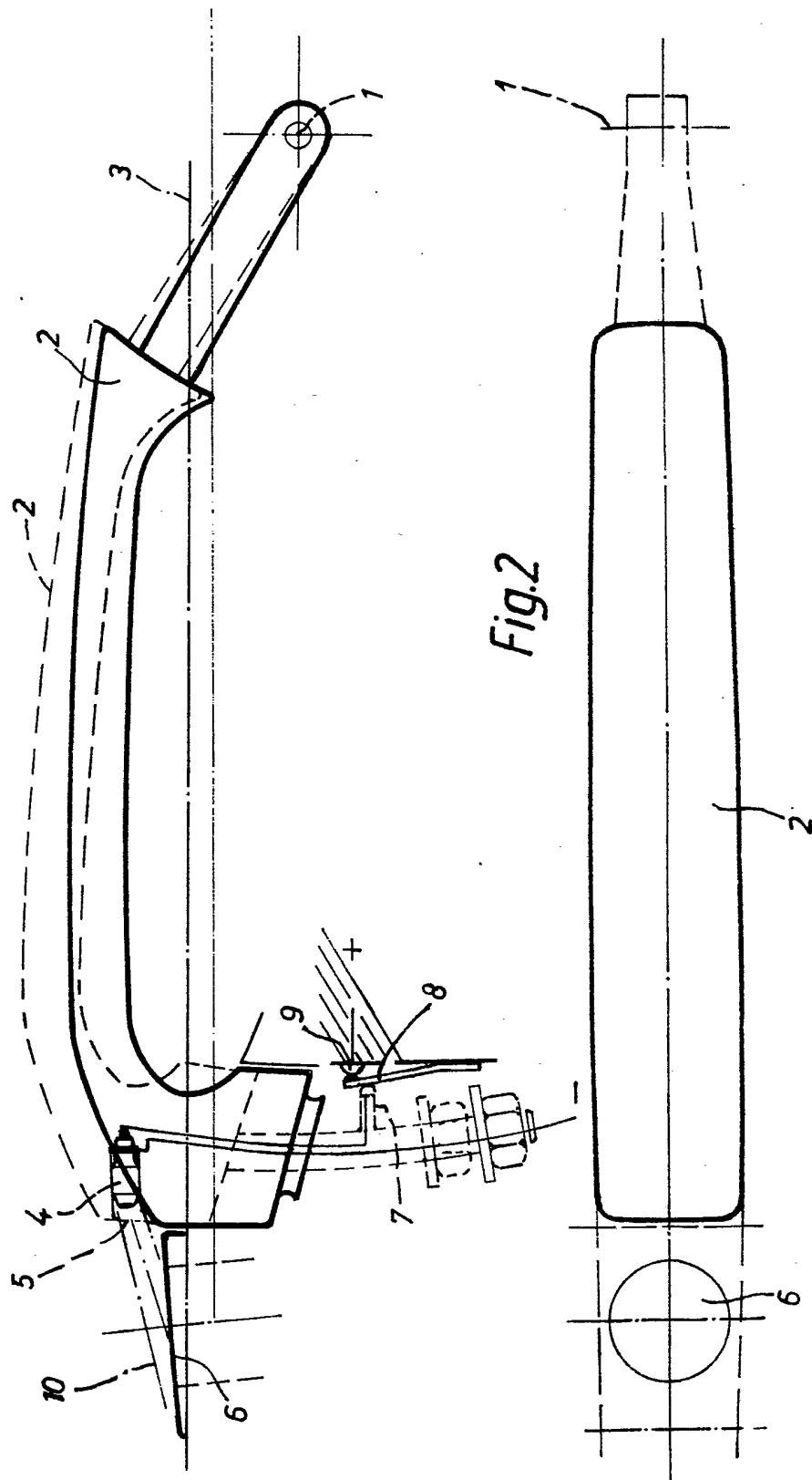
2) Dispositif d'éclairage de serrure de porte selon la revendication 1, caractérisé en ce que la source lumineuse (4) est placée directement sur la poignée pivotante (2).

20 3) Dispositif d'éclairage de serrure de porte selon la revendication 1, caractérisé en ce que la source lumineuse est montée dans une position fixe sur le véhicule et en ce que la lumière est canalisée par l'intermédiaire d'un élément conducteur de lumière 25 jusqu'à l'ouverture de sortie de lumière.

4) Dispositif d'éclairage de serrure de porte selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est prévu dans la poignée un trou dans lequel est disposé un barreau de forme annulaire constitué d'une 30 matière transparente et par l'intermédiaire duquel la lumière est guidée depuis une source lumineuse placée

dans une position fixe sur le véhicule jusqu'à l'ouverture de sortie de lumière (5).

5) Dispositif d'éclairage de serrure de porte selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est prévu un joint d'étanchéité élastique qui est fixé sur une partie fixe de la porte de manière à ce que, en service normal, il serve à protéger l'ouverture de sortie de lumière de l'éclairage de serrure contre l'enrassement et qu'il agisse comme racleur 10 d'enlèvement de crasse sur la partie de recouvrement de l'ouverture de sortie de lumière (5).

Fig.1*Fig.2*